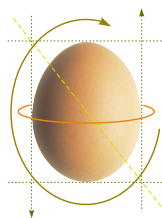


CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE

Des partenaires pour un "emballage meilleur"

- **Producteurs de matériaux d'emballages,**
- **Fabricants d'emballages,**
- **Industriels du secteur des produits de consommation,**
- **Sociétés agréées (collecte et valorisation) et opérateurs,**
- **Entreprises de distribution,**
- **Associations de consommateurs,**
- **Associations de protection de l'environnement,**
- **Collectivités locales et territoriales.**

Pour en savoir plus



CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE

118, avenue Achille Peretti - 92200 NEUILLY sur SEINE
Tél.: 01 46 37 16 00 & 01 46 40 78 30 - Fax : 01 46 37 15 60 & 01 46 37 10 51
Site Internet : www.conseil-emballage.org



L'emballage répond à quels besoins ?

Notre population a augmenté de + 22% en 30 ans, la durée de vie s'allonge, la structure des ménages se modifie, l'activité professionnelle des femmes se développe, la proportion de personnes seules a doublé en trente ans.

Ces évolutions ont nécessité la mise sur le marché de produits de consommation emballés, de plus en plus nombreux : nous utilisons **100 milliards d'emballages**.

L'emballage assure un ensemble de fonctions :

- **protection :**
conservation et sécurité du produit emballé,
hygiène et santé du consommateur
- **services au consommateur :**
garantie de poids, de volume, facilité de rangement,
de préhension, de transport du magasin au domicile ...
- **information et présentation du produit contenu :**
obligations légales et information du consommateur

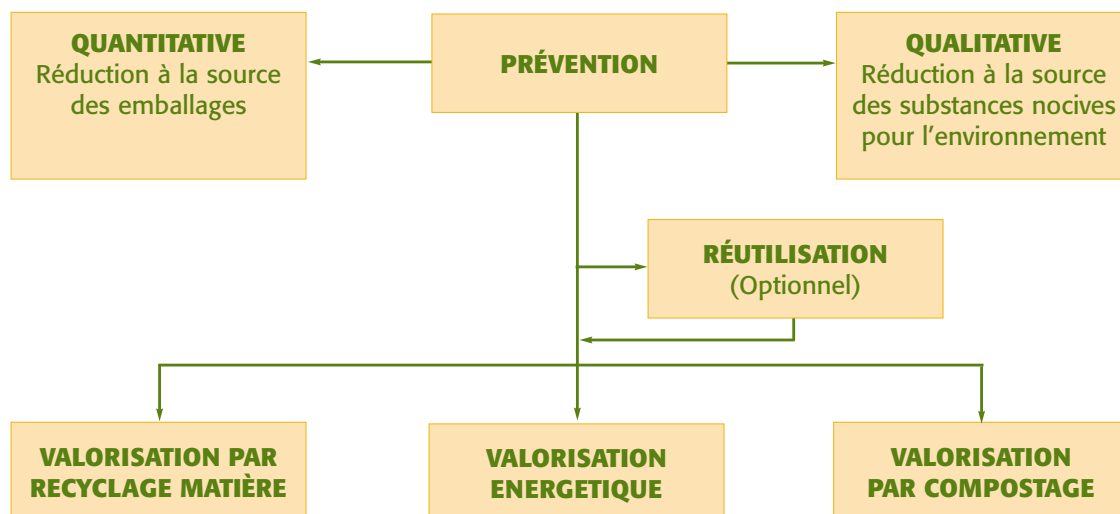
Ils se transforment chaque année, en près de **4,7 millions de tonnes de déchets**. Ils constituent une fraction importante (environ 33% en poids et 50% en volume) des déchets ménagers collectés par les communes. Ils seront recyclés pour en faire de nouvelles matières premières ou valorisés thermiquement pour produire de l'énergie.



La prévention des déchets d'emballages est l'affaire de tous

"La réduction de la quantité et de la nocivité pour l'environnement :

- des matières et des substances utilisées dans les emballages et les déchets d'emballages
- des emballages et déchets d'emballages aux stades de la production, de la commercialisation, de la distribution, *de l'utilisation et de l'élimination ...*"





La réduction à la source est principalement de la responsabilité des fabricants

"Le processus visant à atteindre le minimum nécessaire et suffisant en volume et/ou poids de l'emballage, à cahier des charges, niveau de performance et acceptabilité du client identiques et/ou suffisants, ce qui conduit de ce fait à minimiser l'impact de l'emballage sur l'environnement"

Le saviez-vous ?

- ▶ ***32.500 tonnes de matériaux d'emballages économisés
(moins 12%)***
- ▶ ***3.820 camions de moins sur les routes***

*Ce sont les résultats de la réduction à la source pour
130 produits emballés sélectionnés par le
Conseil National de l'Emballage.
Tout ceci à fonctions des emballages et
à valeur d'usage identiques pour les consommateurs.*

***Pour découvrir ces produits consultez notre site Internet :
www.conseil-emballage.org
et cliquez sur "publications"***



Achetons mieux, utilisons mieux

- ▶ Interrogeons-nous sur nos modes de vie et nos habitudes de consommation,
- ▶ Recherchons une offre adaptée à nos besoins,
- ▶ Choisissons le format du produit emballé adapté à notre consommation,
- ▶ Evitons les produits avec des emballages trop grands ou avec des sur-emballages excessifs,
- ▶ Utilisons lorsqu'elles sont proposées des éco-recharges
- ▶ Faisons des suggestions,

***"Consommons responsable"
pour réduire
nos déchets d'emballages***



Rôle du consommateur éco-citoyen

Limiter les déchets à la source

- acheter mieux,
- utiliser mieux,
- réutiliser.

Permettre la valorisation matière

- bien trier ses déchets ménagers,
- jeter correctement.

S'informer et se former

- devenir acteur,
- éduquer les enfants, expliquer.

***Modifier
ses comportements,
adopter
un nouvel état d'esprit***



Assumons nos responsabilités de citoyens

- ▶ Informons-nous sur les projets de notre commune relatifs à la gestion des déchets ménagers,
- ▶ Respectons les consignes de prévention et de tri données par notre Mairie,
- ▶ Demandons-lui des informations sur les dispositifs de retour, de collecte, de valorisation et de recyclage des déchets d'emballage,
- ▶ Favorisons le compostage individuel de jardin en zone rurale ou semi-urbaine,
- ▶ Ne jetons pas les emballages vides dans la nature ou sur le domaine public.

